

Paris, le 13 mai 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

La crise du Covid-19 fragilise les entreprises du secteur des spiritueux

Alors que le contexte économique était déjà défavorable en 2019, la crise liée au Covid-19 fragilise la filière et menace la pérennité des producteurs et distributeurs de spiritueux, en particulier des PME. Pour faire face à la situation actuelle, la Fédération Française des Spiritueux demande des mesures spécifiques afin de garantir la viabilité des entreprises présentes sur l'ensemble du territoire français.

Décroissance du marché accélérée par le contexte actuel

La crise actuelle vient impacter notre filière déjà fragilisée. L'année 2019 a été marquée en France par une baisse des ventes en volume de 3,5% en grande distribution, avec une baisse notable sur les deux premières catégories : -8% pour les anisés et -5% pour les whiskies (qui représentent 60% du marché). Cette tendance s'explique principalement par l'effet inflationniste¹ provoqué par la Loi Egalim appliquée à nos boissons déjà largement taxées à plus de 70%.

La Fédération Française des Spiritueux a réalisé une enquête fin avril auprès de ses entreprises membres afin d'évaluer les conséquences de la crise.

Les premiers enseignements

- **Sur le marché national**, depuis la mi-mars, les entreprises font face à une baisse généralisée des ventes en grande distribution et chez les cavistes, et surtout à une activité nulle du fait de la fermeture des cafés-hôtels-restaurants (CHR). Or, ces derniers représentent un débouché extrêmement important pour valoriser la diversité de nos productions et la richesse de nos savoir-faire. Plus d'un quart des entreprises de notre secteur dépendent à plus de 30% des ventes en réseau CHR, elles sont *de facto* largement déstabilisées.

Par ailleurs, la fermeture des sites de production et de visite (spiritourisme) ne permet pas les ventes directes qui constituent une part très importante des revenus des établissements concernés : 60% d'entre eux observent une baisse de leur chiffre d'affaires de plus de 80%.

¹ Application du seuil de revente à perte +10% et limitation des promotions

- **A l'export**, plus d'une entreprise sur quatre a subi une perte de plus 40% de son chiffre d'affaires du fait du ralentissement du commerce international et des problèmes logistiques.

Pour Michel Gayraud, Président de la Fédération Française des Spiritueux, « *la sortie de crise semble lointaine et très progressive. Face à cette situation et aux défis qu'elle impose, il est nécessaire d'avoir une double approche : **filière** d'une part, pour répondre aux différents aspects nécessaires à la reprise, et **durable** d'autre part, pour surmonter les effets de la crise qui vont s'inscrire dans le temps.* »

Des mesures spécifiques indispensables à la reprise économique

La solidité économique des entreprises est mise à rude épreuve. La Fédération Française des Spiritueux salue les mesures gouvernementales prises jusqu'à présent pour accompagner l'ensemble des secteurs économiques et **demande que des mesures spécifiques à la filière des spiritueux soient mises en œuvre** :

- Accompagner les entreprises de spiritueux dont l'activité dépend essentiellement du réseau CHR et de la vente directe, avec notamment une **exonération des charges patronales**.
- **Harmoniser de manière temporaire le taux de TVA des boissons alcoolisées vendues en CHR** avec l'ensemble des autres produits alimentaires.
- **Tenir compte du poids de la fiscalité des spiritueux** dans les modalités de calcul du coefficient de 10% sur le seuil de revente à perte, instauré par Loi Egalim.
- Relancer l'investissement en favorisant le **développement de provisions réglementées** au sein des bilans des entreprises.

Au-delà de ces dispositions, alors que les Français ne partiront pas à l'étranger cet été, il est indispensable de valoriser le spiritourisme. Chaque année, nos sites de production accueillent près de 2 millions de visiteurs de tous horizons, curieux de découvrir les produits d'excellence de nos régions. Nous comptons vivement sur le Gouvernement pour **intégrer nos entreprises et leurs savoir-faire traditionnels au sein du plan de relance du Tourisme**.

SAVOIR + : La Fédération Française des Spiritueux (FFS) est une organisation professionnelle qui représente les producteurs et distributeurs français de boissons spiritueuses. Elle regroupe près de 250 entreprises (des PME aux groupes à vocation internationale) soutenant 100 000 emplois dans toutes les régions de France métropolitaine et les territoires d'outremer. Les spiritueux sont des boissons alcoolisées obtenues par distillation, macération ou infusion de matières premières agricoles. Il s'agit de boissons d'origine exclusivement agricole. On dénombre 44 catégories de spiritueux (absinthe, anisé, Armagnac, Calvados, Cognac, eau-de-vie de fruit, genièvre, gentiane, liqueur et crème de fruit, rhum, vodka, whisky...) et 51 Indications géographiques. Un fabuleux patrimoine qui attire près de 2 millions de visiteurs chaque année dans les sites de production.